



SOMMAIRE

Actus

PAGE 2

DOSSIER

Faire sa place à l'enseignement spécialisé dans l'école inclusive

PAGE 3

Ecole inclusive, prévention et adaptation

PAGE 4

3 questions

à Sandrine Dicharry-Pomarez

PAGE 5

Enseigner en SEGPA

Bilan Psy, un éclairage essentiel

PAGE 6

Entretien avec Florence Legendre

PAGE 7

Le regard de la FSU-SNUipp

ULIS : dispositifs en souffrance

PAGE 8

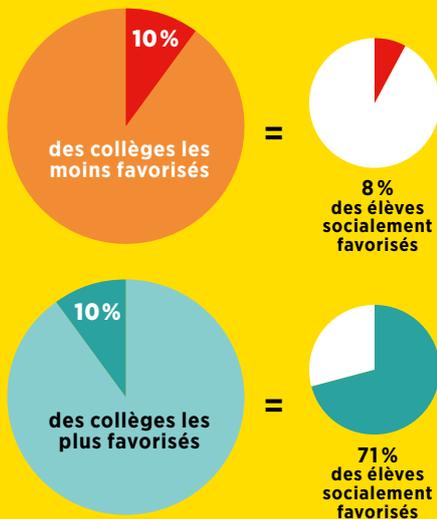
L'ÉCOLE NE TRIE PAS, ELLE ÉMANCIPE

Depuis le printemps, l'Éducation nationale connaît un mouvement social d'ampleur. Le choc des savoirs cristallise tous les mécontentements des enseignant-es jusqu'aux parents d'élèves en passant par les chefs et cheffes d'établissements et les IEN. Cette opposition à l'école du tri social, fondée notamment sur les « groupes de niveau » voulus par le gouvernement, est marquée par de nombreux mouvements de contestation dans plusieurs académies et a convergé vers des manifestations et mobilisations nationales et régionales ces dernières semaines.

L'École mérite mieux : plus de moyens pour abaisser les effectifs par classe, plus d'enseignant-es spécialisé-es et de psychologues EN pour le traitement de la grande difficulté scolaire, plus de places dans les ESMS, plus de RASED complets sur l'ensemble du territoire, plus de formation continue pour échanger sur nos métiers... Les états généraux organisés par la FSU-SNUipp ont montré toute la légitimité des enseignements adaptés et spécialisés, au sein d'une école émancipatrice ambitieuse, fondée sur « toutes et tous capables ». La promotion et le renforcement de ces enseignements sont à promouvoir, pour réinscrire notamment la prévention et l'adaptation comme des outils essentiels pour permettre à tous les élèves d'accéder aux apprentissages.

ACTUS

Mixité scolaire : le grand évitement



Part des élèves socialement favorisés selon l'indice de position sociale des établissements

La composition sociale des collèges montre des écarts très marqués. 10% des collèges les moins favorisés scolarisent seulement 8% des élèves socialement favorisés. En regard, 10% de collèges les plus favorisés scolarisent 71% des élèves les plus favorisés. Ce grand écart est lié à la ségrégation résidentielle mais également à des stratégies d'évitement. Les collèges les plus défavorisés sont massivement fuis par les familles favorisées.

DACS: missions détournées

La FSU-SNUipp a été reçue en urgence par la DGESCO jeudi 4 avril, suite à la découverte d'une modification de la formation DDEAS* au détour d'une circulaire académique du mouvement des directeurs et directrices adjointes chargées de SEGPA (DACs). Cette modification s'est faite sans concertation avec les organisations syndicales. Elle acte une formation en alternance amputée de plus de 700 heures. À cela, il convient d'ajouter un changement des missions des DACs puisqu'ils et elles deviendraient personnels ressources d'un établissement ou d'un territoire, comme une coordination de PIAL ou un personnel RASED dans un pôle ressource par exemple. La DGESCO assure que les missions ne seront pas touchées mais la formation sera bien éloignée de la direction technique et de l'animation d'une équipe pédagogique. Ce passage en force est révélateur d'une méconnaissance du travail des DACs et d'un mépris des personnels et des élèves de SEGPA. La FSU-SNUipp continuera d'intervenir pour que ce projet soit abandonné et elle appelle les personnels à s'opposer à cet appauvrissement de la formation.

* Direction d'Établissement d'Éducation Adaptée et Spécialisée

Le collège du tri social

Le tri social est en route depuis la parution de l'arrêté du 15 mars dans le cadre du « choc des savoirs ». Sans les nommer « groupes de niveau », les chefs et cheffes d'établissement auront la possibilité de créer des groupes en fonction de l'évaluation des besoins des élèves. Cette nouvelle organisation imposée par le gouvernement permettra l'entre-soi des élèves ayant un meilleur niveau présumé et la relégation des élèves les plus en difficulté. L'hétérogénéité des classes si utile à la progression de toutes et tous les élèves est écartée, au profit de groupes instables et stigmatisants.

En matière d'inclusion scolaire, la mise à l'écart pour les élèves « à besoins éducatifs particuliers » sera encore plus lourde de conséquences. Les consignes officielles suggèrent de ne pas assigner les élèves à un groupe et de ne pas tenir compte du niveau et des difficultés de l'élève. Cette injonction contradictoire montre à quel point le bricolage proposé est hors sol et combien cette volonté de passer la réforme en force aboutira en réalité à des groupes de niveau figés et pour la plupart irréversibles. Face à cette réforme inégalitaire, les personnels poursuivent leur mobilisation. Avec le soutien de la FCPE, la FSU-SNUipp appelle les enseignant·es à refuser de participer au tri des élèves pour l'entrée en 6^e.

Chiffre-clé

800

C'est le nombre de personnes qui ont participé aux stages et réunions d'information syndicale dans plus de 60 départements dans le cadre des États généraux de l'enseignement adapté, organisés par la FSU-SNUipp. Plus de 100 PE, Psy EN, AESH ont assisté à la journée de clôture du 14 mars, à Paris.

DOSSIER

Faire sa place à l'enseignement spécialisé dans l'école inclusive

L'école inclusive mise en œuvre par les gouvernements depuis 2013, au fort impact sur les métiers et l'école, a déplacé le cadre et les missions des enseignants et enseignantes spécialisés.



© Millerand

LES DERNIÈRES DÉCISIONS budgétaires du gouvernement confirment que la dépense publique en matière d'éducation devra subir une forte baisse. Qu'importe la nécessité d'aller plus loin dans la prise en compte de la diversité des publics accueillis dans les établissements scolaires, pour en faire une richesse. Les personnels spécialisés exerçant dans les dispositifs de type inclusif ou dans de nombreuses structures spécialisées ou d'enseignements adaptés étaient les principales chevilles ouvrières de cette école de la diversité. Ils sont les grands oubliés de l'acte 2 de l'école inclusive. Il n'y aura pas de plan de formation de masse pour augmenter le nombre d'enseignant-es sur le terrain, mais au contraire une modification de leurs missions pour mieux accompagner la médicalisation du traitement de la difficulté scolaire. Ils et elles devront aussi, pour ceux et celles qui restent jouer le rôle de formateurs et formatrices et de personnels ressource au détriment de l'intervention auprès des élèves. Ces nouvelles missions contribuent au désenchantement de la profession et au problème de recrutement des enseignant-es spécialisé-es qui doivent retrouver du sens dans leurs pratiques

« IL N'Y AURA PAS DE PLAN DE FORMATION DE MASSE POUR AUGMENTER LE NOMBRE D'ENSEIGNANT-ES SUR LE TERRAIN »

professionnelles, comme l'explique Sandrine Dicharry-Pommaré. La structure SEGPA permet encore, malgré les évolutions récentes, de faire de la classe un lieu de réussite. Les enseignantes et enseignants spécialisés ainsi que d'autres personnels comme les Psy EN y déploient des gestes professionnels qui garantissent une meilleure prise en compte des difficultés de l'élève pour les inscrire dans une dynamique d'apprentissage.

Les états généraux des enseignements adaptés organisés par la FSU-SNUipp ont été un moment fort pour rappeler l'importance des enseignant-es spécialisé-es dans l'école d'aujourd'hui et de demain.

Ils font partie de cette nécessité d'avoir des regards professionnels divers et croisés au sein de l'école, dans une dynamique professionnelle collective comme l'observe Florence Legendre.

Les enseignant-es spécialisé-es, par une professionnalité renforcée, contribuent à faire de l'école inclusive une réalité pour toutes et tous les élèves, dans la perspective d'une école qui émancipe par les savoirs et qui se donne les moyens de faire apprendre aux élèves.

DOSSIER

École inclusive, prévention et adaptation

Le passage à l'école inclusive en 2013 a modifié l'école et ses métiers. Les missions des enseignantes et enseignants spécialisés et des Psy EN ont été fortement impactées, avec un renoncement accru à la prévention et à l'adaptation au profit d'une école du protocole et de la médicalisation.



© Millerand / NAJA

L'acte 2 de l'école inclusive a été dévoilé en avril 2023 lors d'une conférence de presse pour présenter les actions du gouvernement pour une « école pour tous ». Douze mesures ont pour ambition de développer la scolarisation des enfants porteurs de « troubles neurodéveloppementaux », selon les termes gouvernementaux. Ces annonces n'ont pas pris la peine de poser la question du bilan de la mise en œuvre de l'école inclusive depuis 2013 et des erreurs commises dans sa mise en œuvre qui ont mis en difficulté les personnels, les élèves et leurs familles. Le rôle des enseignant.es spécialisé.es dans cette deuxième étape de l'école inclusive ne sera pas revalorisé, ni réinscrit au cœur des apprentissages des élèves.

La volonté est clairement affichée de réduire leur champ d'action et d'intervention. La réduction des postes d'enseignant.es spécialisé.es en éta-

blissements médico-sociaux (ESMS), se fait par exemple au profit d'implantations d'unités d'enseignement dans les écoles avec postes à profil. Il s'agit dans le même temps, de leur faire jouer un autre rôle, celui de personnels ressources, au détriment de l'analyse, de l'observation et de la co-construction des adaptations pédagogiques avec l'équipe enseignante et des interventions directes auprès des élèves. Les enseignantes et enseignants spécialisés sont désormais assignés à intervenir sur ordre de l'IEP, souvent en tant que « pompier » pendant ou

« LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS SONT DÉSORMAIS ASSIGNÉS À INTERVENIR SUR ORDRE DE L'IEP, SOUVENT EN TANT QUE « POMPIER »... »

après une crise. Ces mesures visent aussi à remplacer leurs missions de prévention et d'adaptation par l'introduction de plateaux techniques des ESMS et de personnels médicaux et paramédicaux dans l'école.

L'orientation prise dans l'acte 2 de l'école inclusive contribue à éloigner la question pédagogique des apprentissages et renforce la médicalisation et la protocolisation du traitement de la difficulté scolaire. En l'état, cette réforme ne constitue pas un progrès pour les familles, les élèves et pour l'ensemble de l'école publique. L'attribution d'une bricole du pacte sur les EBEP, le développement des postes à profil et les injonctions hiérarchiques qui remettent en cause la professionnalité des enseignant.es spécialisé.es et des Psy EN augmentent la crise de leur recrutement et favorise la fuite de celles et ceux qui ont reçu une formation axée sur l'intervention directe auprès des élèves. Les enseignant.es spécialisé.es sont une ressource nécessaire et indispensable à la construction des adaptations et des préventions. L'acte 2 de l'école inclusive devrait plutôt réaffirmer un collectif enseignant divers au sein des écoles, afin de répondre à l'enjeu que constitue l'entrée dans les apprentissages de tous les élèves.

CAPPEI en berne

Le bilan est amer après sept ans de mise en œuvre du CAPPEI et 2 ans de possibilité de VAE. Le déploiement de cette formation s'est fait au détriment des enseignements adaptés, pour privilégier un parcours et un contenu plus axé sur le handicap. La formation s'attache de plus en plus à formater les enseignant.es à la fonction de personnel ressource. Malgré une réelle envie de se former notamment aux missions de prévention et d'adaptation, d'hériter des gestes professionnels des ex-maîtres et maîtresses G et E notamment, beaucoup de stagiaires CAPPEI voient dans ce formatage une perte de sens du métier et une remise en cause du principe même d'enseignement spécialisé. Malgré les refus du ministère, la FSU-SNUipp maintient sa demande de dresser un bilan qualitatif de la mise en œuvre de cette formation.

DOSSIER

3 QUESTIONS À...



Sandrine Dicharry-Pomarez
Enseignante, formatrice en éducation inclusive, INSPE Bordeaux

1 QUELLE ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DANS LE CADRE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE?
L'école inclusive a modifié le rapport à la difficulté de l'élève et aux attendus professionnels sur le terrain, c'est le passage de la notion de trouble à celui de besoins de l'élève et de l'école. Cela a engendré un déplacement de la professionnalité enseignante en modifiant leur rôle notamment en leur conférant une nouvelle responsabilité dans le pilotage des partenariats. L'enseignant spécialisé a désormais une mission prépondérante de personne ressource. Tout en ayant des gestes professionnels et une organisation du travail différente, il ou elle doit construire cette nouvelle professionnalité parfois dans le cadre d'une injonction hiérarchique.

2 ENCORE UN RÔLE À JOUER DANS LA PRÉVENTION DE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE?
Cette mission de prévention recouvre aujourd'hui des modalités différentes, notamment parce qu'elle ne relèverait plus de la libre expertise des PE. Elle intervient surtout bien souvent selon les modalités proposées par l'inspecteur ou l'inspectrice. Cette mission peut s'exercer dans le cadre de la co-intervention, elle s'adressera alors plus à l'ensemble du groupe classe qu'à un élève en particulier.

3 QUEL RÔLE AUPRÈS DES ÉLÈVES?
Le rôle de l'enseignant est désormais happé par le fait d'être au service de l'élève et de l'école. Il est au cœur de l'école de droit commun et porte la mission de mettre en œuvre un projet pour l'élève à partir des expertises croisées des différents interlocuteurs. Il doit les rendre complémentaires et doit répondre aux attentes nouvelles des équipes pédagogiques, sans pour autant en avoir les moyens. Aujourd'hui, les représentations existantes sur l'intervention directe auprès des élèves sont bousculées au point de contribuer au doute et à la perte de sens de leur métier. Il y a peut-être, dans le cadre d'une réappropriation des pratiques de co-intervention, avec des moyens pour les mettre en œuvre, une perspective pour les PE spécialisés de réinscrire leur action dans une nouvelle professionnalité. Avec du temps institutionnel pour co-élaborer, co-planifier et co-évaluer le cadre de l'intervention, les enseignants et enseignantes spécialisés pourraient se réapproprier une expertise singulière à la scolarité de l'élève.

« L'ÉCOLE INCLUSIVE A MODIFIÉ LE RAPPORT À LA DIFFICULTÉ DE L'ÉLÈVE ET AUX ATTENDUS PROFESSIONNELS SUR LE TERRAIN »

Ressource métier



Dicharry-Pomarez, S. & Kohout-Diaz, M. (2023).
« L'enseignant spécialisé compris comme sujet chercheur en contexte inclusif »
La nouvelle revue Éducation et société inclusives, n°97, pp.45-57.

L'enseignant spécialisé : engager sa parole comme sujet dans la recherche. L'article, co-écrit par S. Dicharry-Pomarez paru dans la revue « Éducation et société inclusives », présente une recherche qui vise à explorer la définition de l'identité d'un enseignant inclusif. Les résultats témoignent de la compréhension de l'enseignant spécialisé qui agit comme un chercheur sur le terrain.

DOSSIER

REPORTAGE

Enseigner en SEGPA

Si entrer en SEGPA n'est pas facile à appréhender pour un élève de 11/12 ans en grande difficulté scolaire, l'enseignement adapté qui y est dispensé permet d'agir pour un parcours de réussites scolaire et personnelle.



© Millerand : les Grenades / NAJIA

LE CHOC DES SAVOIRS ne répond pas aux attentes des enseignants de la maternelle au lycée. La mise en place des groupes de niveau nie le cadre collectif émancipateur de l'école, élément fort de la SEGPA qui permet à des élèves de se réapproprier une posture apprenante. Une professionnalité singulière dont témoignent, Isabelle et Peggy, deux enseignantes spécialisées de SEGPA en Loire-Atlantique.

Pour Peggy, l'enseignante spécialisée ne peut se limiter aux seuls murs de sa classe. Les élèves en difficulté doivent être pris en compte dans leur globalité, ce qui amène à rencontrer les adultes qui les entourent. Au sein du collège, les PE ont parfois un rôle de médiation et de remédiation en rencontrant tous les professionnels : PLC, SESSAD, orthophoniste, éducateur et éducatrice ASE. Les échanges avec les parents sont favorisés pour créer une relation de confiance. Isabelle corrobore en insistant sur trois éléments prépondérants dans la scolarité de chaque élève : « *le faire évoluer scolairement, l'aider à construire son projet, le suivre dans ses stages* ».

UNE LOGIQUE DE PROGRÈS

Ce projet individualisé sur quatre ans s'inscrit dans des pratiques enseignantes qui permettent de surmonter en partie les difficultés scolaires. Isabelle estime que l'hétérogénéité du groupe-classe influence la pédagogie qui se diversifie davantage pour s'ajuster aux spécificités propres et permettre aux élèves de s'approprier les outils nécessaires à une scolarisation réussie. Prendre en compte les différences ini-

tiales permet également de réduire les inégalités.

« Seize élèves par classe » autorise l'instauration plus rapide d'une confiance mutuelle. La différenciation réside dans la variation des outils de l'aide de l'enseignant-e ou des formes de réalisation de la tâche. Peggy vante les mérites de l'adaptation, la souplesse pédagogique et un parcours adapté. Les pratiques aident à redéfinir une posture d'élève pour des jeunes au parcours chaotique. Peggy

précise qu'en classe, on prend le temps nécessaire pour sécuriser les apprentissages. L'étayage dans les classes ne suit pas une logique de programme mais une logique de progrès. Pour les deux pédagogues, l'enseignant-e spécialisé-e est incontournable dans la réussite scolaire des élèves de SEGPA. Le ministère ferait bien de s'en inspirer pour proposer des réformes de la réussite de toutes et tous plutôt que de vouloir instaurer une école ségrégative du tri social.

Bilan psy, un éclairage essentiel

Le rôle des psychologues EN (Psy EN) dans la réflexion et l'orientation vers la SEGPA est essentiel tout au long du processus d'orientation auprès des élèves et de leur famille.

En raison du manque de titulaires Psy EN et du démantèlement des RASED, l'orientation tend à se réduire à des éléments purement scolaires : l'élève a-t-il atteint un niveau CE2 ? Sait-il lire, compter ? Cependant le bilan psychologique permet un éclairage approfondi sur les potentialités de l'élève, la construction de l'image de soi et l'impact de la difficulté scolaire sur celle-ci. Le bilan psychométrique permet de cerner les potentialités intellectuelles de l'élève et son rapport à la difficulté : peut-il se saisir des aides proposées ? Quel regard porte-t-il sur son parcours scolaire, est-il découragé face à son retard dans les apprentissages ? L'entretien permet également de prendre la mesure du contexte familial et de la façon dont la famille accompagne l'enfant dans son parcours. Les Psy EN ont un rôle essentiel à jouer dans la compréhension des difficultés d'un élève et dans l'accompagnement des familles pour proposer des solutions à caractère pédagogique. La présence de ces personnels auprès de l'équipe pédagogique est indispensable et devrait être renforcée.



L'ENTRETIEN

« La prise en compte de la différence des élèves est transformée »

Florence Legendre, sociologue et maîtresse de conférence à l'Université de Reims- Champagne-Ardenne*.

QUELLE ÉVOLUTION DE LA PRISE EN CHARGE DE LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES ?

On dit souvent que le métier d'enseignant-e est plus compliqué parce que les élèves ont changé, qu'ils sont davantage dissimilaires, divers, hétérogènes. C'est surtout l'école qui a changé. La prise en compte de la différence des élèves est transformée. Dès les lois Ferry de 1882, la massification de l'accès à l'école élémentaire pose le problème de l'incapacité scolaire et des comportements perturbateurs. L'école obligatoire invente l'enfance « anormale ». Les notions d'arriération, d'éducabilité, la catégorie « débilité mentale », émergent. La création des classes de perfectionnement en 1909 est une réponse de l'Instruction Publique pour ces élèves « arriérés », « instables », « indisciplinés ». Il s'agit d'un dispositif de type ségrégatif car il traite différemment ces élèves des élèves « ordinaires ». La différence va être intégrée, puis incluse dans l'école ordinaire très progressivement. Du côté du « handicap », la loi de 1975 et celle de 2005 encouragent puis imposent la scolarisation de tous les élèves dans les classes ordinaires. La probabilité d'avoir un élève « en situation de handicap » par classe est passée de 30 % en 2006 à 65 % en 2023. Alors oui, les élèves, avec notifications MDPH, sont plus divers et différents aujourd'hui qu'hier. Pour autant, ce qui impacte les professionnels, ce sont de nouvelles modalités de traitement scolaire de la différence.

C'est à l'école désormais de faire en sorte de s'adapter au besoin de l'élève, quel qu'il soit : situation de handicap, allophonie, familles itinérantes, grande pauvreté, etc. Or, cette nouvelle injonction à prendre en charge les besoins éducatifs particuliers de chaque élève, c'est-à-dire de tous les élèves, semble s'opposer au principe de l'égalité de traitement qui reste au fondement du mandat professionnel des enseignants. D'autant que les moyens alloués ne sont pas à la hauteur de l'ambition inclusive. L'inclusion est alors source d'un alourdissement de la charge de travail et d'une remise en question de la professionnalité enseignante.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE MÉTIER ?

Cette diversité peut être source de richesse pour les autres élèves, comme pour les enseignants. Les injonctions hiérarchiques, souvent sans moyens suffisants, s'accompagnent d'une forme de responsabilisation, voire de culpabilisation des professionnels. Si ça ne fonctionne pas en classe, c'est un peu de la faute de l'enseignant qui ne fait pas ce qu'il faut ! L'inflation des dispositifs de prise en charge de la diversité, par l'enchevêtrement de protocoles bureaucratiques, alourdit singulièrement la charge de travail. Les professeurs sont ainsi continuellement sommés de rendre des comptes sur les modalités de leur travail, leurs objectifs pédagogiques ou encore les échéances et les modes d'évaluation. Ce suivi de l'activité enseignante peut aussi être ressenti comme une disqualification de l'organisation traditionnelle du travail.

« C'EST À L'ÉCOLE DÉSORMAIS DE FAIRE EN SORTE DE S'ADAPTER AU BESOIN DE L'ÉLÈVE QUEL QU'IL SOIT. »

COMMENT TENIR ?

Obliger l'enseignant à l'« ambition », à la « créativité » ou à l'« adaptation » face à une multitude de cas particuliers, voire face à des situations très critiques, c'est en fait le condamner tôt ou tard à l'isolement et à l'échec. L'écart perçu entre les discours et les moyens alloués – financiers, humains, techniques, en matière de formation, etc. est une cause très fréquente d'indignation, et souvent de dénonciation de l'hypocrisie des tutelles.

Ces lourds effets de l'école inclusive sur le travail des PE sont contrebalancés par le soutien des pairs, notamment celui du collègue directeur qui, parce qu'il ne s'apparente pas encore à un manager, joue fréquemment un rôle tampon par rapport aux injonctions institutionnelles. Lorsque les moyens sont disponibles, lorsqu'il existe un travail collégial qui respecte les compétences de chacun, lorsque les professionnels sont reconnus, alors l'école inclusive peut devenir l'école pour toutes et tous. C'est d'ailleurs bien cette ressource collégiale qui participe grandement du maintien, certes précaire, d'une perception encore majoritairement valorisée de leur métier par les PE.

LE REGARD DE LA FSU-SNUIPP



Reconstruire la professionnalité enseignante spécialisée

Dans une école en crise, aux conditions de travail dégradées et aux inégalités persistantes, la FSU-SNUipp rappelle l'urgence d'obtenir des moyens pour la prévention et l'adaptation que ne fournit pas l'acte 2 de l'école inclusive. Réunis en États Généraux des enseignements adaptés, les personnels ont décrit une école inclusive à marche forcée, qui induit trop souvent de la souffrance.

Florence Legendre l'a rappelé, la diversité a toujours existé dans les classes, ce qui change c'est ce que l'institution veut en faire. Les injonctions à répondre aux besoins éducatifs particuliers de chaque élève induisent surcharge de travail, culpabilisation et tensions entre individualisation et collectif classe.

Stanislas Morel suggère de ne pas conditionner une aide au seul diagnostic, peu robuste scientifiquement. En matière de dyslexie, les signes ne peuvent s'appuyer sur aucun marqueur biologique et sont parfaitement observables par les PE, dessais de leur légitimité par le diagnostic médical.

**« RÉAFFIRMER
UNE CAPACITÉ
COLLECTIVE
DE TRAITEMENT
DES CAS COMPLEXES »**

La FSU-SNUipp considère essentiels les gestes professionnels spécifiques des enseignant-es spécialisé-es et des psychologues EN pour construire des réponses aux besoins des élèves, dans le cadre collectif du temps de classe. Résister aux pressions institutionnelles, rompre l'isolement en proposant des réponses collégiales, réaffirmer une capacité collective de traitement des cas complexes, sont autant de réponses professionnelles à portée de main des équipes.

Pour aller plus loin

RESSOURCES EN LIGNE

États généraux des enseignements adaptés du 14 mars 2024

Intervention de Florence Legendre, Sociologue, INSPE Reims: « Comment faire de la diversité une richesse ? »

<https://snu2.fr/3xDKZxJ>

Intervention de Stanislas Morel,

Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Sorbonne Paris: « Pour une approche sociologique de la dyslexie »

<https://snu2.fr/3znPT2A>

ULIS: dispositifs en souffrance

Les PE ayant répondu à l'enquête FSU-SNUipp sur les ULIS considèrent à 91% que la scolarisation des élèves d'ULIS s'est dégradée ou très fortement dégradée (32%).

70% des AESH, tous degrés confondus, rejoignent ce bilan (dont 38% évoquent une situation très dégradée).

Les constats majoritaires pointent que les élèves sont en souffrance dans les dispositifs ULIS parce qu'ils n'accèdent pas à des plateaux techniques complets qui seraient à même de les accompagner dans leur scolarité en tenant compte de leur handicap. Pour 78%, c'est l'augmentation des effectifs dans les dispositifs ULIS qui est l'une des raisons majeures de la dégradation des conditions de scolarisation des élèves et des conditions de travail des personnels. 80% des PE en ULIS déclarent enfin ne pas avoir les moyens de mettre en œuvre le Projet personnalisé de scolarisation (PPS) des élèves.

Les résultats complets de l'enquête:

<https://snu2.fr/3WOHNp6>

OURS

Directrice de publication: Guislaine David

Rédaction: Serge Bontoux, Bernard Valin

Maquette: Clément Chassagnard